

SAINT-PARDOUX-SOUTIERS

« Le pass culture et loisirs, un coup de pouce »

C'est la seconde année que la municipalité propose le ticket jeune « pass culture et loisirs » aux enfants entre 6 et 16 ans, résidant dans la commune. Johann Baranger, maire, précise : « *Initialement, c'était une initiative de la commune de Soutiers, que nous avons reprise. À Soutiers, il y avait 40 dossiers, aujourd'hui, nous en avons 150. Je souhaite que tout le monde soit concerné et vienne demander le formulaire en mairie* ». Valérie Bouchet, Matthieu François et Sophie Auger sont les interlocuteurs de l'action.

Qu'est-ce que le « pass culture et loisirs » ?

Johann Baranger : « C'est une façon d'aider les familles par un retour de 30 €. Un petit coup de pouce lors des inscriptions sportives ou culturelles. C'est un accompagnement direct, pour également participer à des activités que nous n'avons pas

dans notre territoire ».

Quelles sont les activités concernées ?

« Toutes les activités sportives, culturelles, par exemple nous prenons en compte : les licences de sport, les entrées de parc attractions, musées, concert, spectacle, cinéma, les achats de livres ou CD, bowling, laser game, les cours de musique... Sont exclus les jeux vidéo, électroniques, cadeau de Noël ou encore sortie en discothèque ».

Comment peut-on y prétendre ?

« Il suffit de venir chercher un formulaire à remplir en mairie pour ceux qui ne l'ont pas. Conserver tout au long de l'année les tickets de caisse, entrée, justificatif d'inscriptions... pour chaque enfant. Y joindre un RIB et une copie du livret de famille.

« Le dépôt des justificatifs se fait



Le maire Johann Baranger.

dans la boîte aux lettres de la mairie avant le 15 octobre et les versements s'effectuent en décembre ».